

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
10/10/2024

Date Affichage  
10/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES				
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE de SEANCE
10	6	3	1	V. PICHEYRE

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et quinze octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : P. PETITQUEUX, J.N GOULLIER, S. VAILLS, V. PICHEYRE, R. VILALTA, J. CORREIA  
Absents : J. LAUBRAY, P ; MIRAN, A. COMPAGNON  
Procurations : F. BADIE à R. VILALTA

**Objet de la Délibération**

**ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE CAPCIR HAUT CONFLENT (SIVM CHC) POUR LA COMPETENCE ASSINISSEMENT ET STATION D'EPURATION**

**Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats intercommunaux ;
- Les statuts du Syndicat intercommunal à Vocation multiple Capcir Haut Conflent (SIVM CHC) ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment en ce qui concerne le transfert de la compétence « assainissement » ;
- L'intérêt pour la commune de Formiguères d'adhérer au Syndicat au Syndicat intercommunal à Vocation multiple Capcir Haut Conflent (SIVM CHC) pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif » et la gestion de la station d'épuration ;

**Considérant**

- Que le Syndicat intercommunal à Vocation multiple Capcir Haut Conflent (SIVM CHC) exerce la compétence « assainissement » et gestion station d'épuration (équipement /fonctionnement)
- Que l'adhésion de la commune de Formiguères pour le hameau de Villeneuve au syndicat permettrait une meilleure gestion des infrastructures d'assainissement collectif de la nouvelle station d'épuration,
- Que les membres du Conseil Municipal ont été informés des modalités financières et juridiques liées à cette adhésion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune Formiguères pour le hameau de Villeneuve au Syndicat intercommunal à Vocation multiple Capcir Haut Conflent (SIVM CHC) pour la compétence **assainissement collectif et la gestion de la station d'épuration STEP CAPCIR** ;
- **DE TRANSFERER** à partir du 1.01.2025 la compétence **assainissement collectif et la gestion de la station d'épuration STEP CAPCIR** au Syndicat au Syndicat intercommunal à Vocation multiple Capcir Haut Conflent (SIVM CHC) conformément aux dispositions législatives en vigueur, en particulier les articles L.5214-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;